

ALERTE DES MEDECINS DE FRANCE
METROPOLITAINE ET DES ANTILLES
SUR LES PESTICIDES

Déclaration faite le 30 janvier 2014
à l'ouverture du colloque « Pesticides et Santé »
au Palais Bourbon suite à l'invitation de Mr Bapt, député,

**Alerte des médecins de France métropolitaine
et des Antilles sur les pesticides**

*Merci de nous donner la parole...en effet l'Appel de Montpellier et l'Appel des
médecins ont germé à peu près en même temps et il est salutaire qu'ils se rejoignent.*

La genèse de notre appel

Au départ, nous sommes quelques médecins interrogés par des riverains d'un secteur fortement utilisateur de pesticides (celui de la pommeraie limousine pour ne pas la nommer) inquiets pour leur famille.

Ces médecins mesurent par ailleurs tous les jours dans leur cabinet la flambée des maladies chroniques : cancers en particulier hormono-dépendants, maladies neuro-dégénératives, diabète, pubertés précoces, troubles de la fertilité.

Nous avons donc fait ce que font tous les médecins quand ils s'estiment insuffisamment compétents : ils vont chercher des réponses à leurs questions dans la littérature scientifique. De l'expertise réalisée par l'Inserm (juin 2013) aux données d'exposition de la population française aux pesticides (InVS 2012) en passant par l'abondante littérature concernant les perturbateurs endocriniens, nous avons constaté que l'on pouvait déjà affirmer trois points :

- **Des liens avec certaines pathologies ne sont plus contestables** : ils sont établis en milieu professionnel agricole entre exposition à certains pesticides et la survenue de pathologies lourdes (cancers, Parkinson). Mais pas seulement en milieu professionnel : l'exposition des femmes enceintes (du fait de la proximité de cultures ou d'un usage de biocides) est associée à une augmentation de malformations congénitales, leucémies, et troubles du neuro-développement des enfants. Des troubles neurologiques ont par ailleurs été décrits chez les riverains.

- **L'imprégnation de la population par ces produits est générale (> 90%) certes à faible dose**

- **Le caractère de perturbateur endocrinien est affirmé par la littérature pour 80 pesticides** (rapport OMS-PNUE) dont une quarantaine est commercialisée dans l'UE. Pesticides dont l'action ne dépendra justement pas de la dose, mais du moment de l'exposition et d'effets cocktails totalement sous-estimés.

Des agriculteurs et des riverains nous sommes donc arrivés aux consommateurs. D'autres questions ont surgi : Le système d'homologation de ces produits, censé nous protéger est-il adapté à la situation ? Les autorités sanitaires ont-elles pris la mesure de ce problème de santé publique ? Existe-t-il au-delà du monde de la recherche une préoccupation médicale sur ces questions ?

La réponse est là : en 4 mois à l'appel de 3 associations médicales inconnues (qui ici a entendu parler de l'AMLP ?) plus de 1100 médecins ont paraphé un texte, assez long, pour dire au fond que **la recherche de la preuve scientifique absolue est illusoire et sert avant tout à repousser des décisions qui doivent être prises maintenant. Et ces médecins sont de toutes les régions de France et de plusieurs spécialités médicales (généralistes, endocrinologues, pédiatres, médecins du travail...).** Cela traduit une préoccupation forte pour la Santé-environnementale comme en témoignent ces jours-ci les initiatives d'autres médecins (je pense aux collègues de la vallée de l'Arve et à leur alerte concernant les particules fines).

La question du danger des pesticides soulève celle de la décision politique face à un danger sanitaire : **attendre de nouvelles preuves sur l'homme est inacceptable, quand les signaux d'alerte sont là.** Données d'écologie, de toxicologie et données épidémiologiques déjà disponibles permettent à nos yeux de légitimer un certain nombre d'actions réclamées par les 1100 signataires :

- **Tout d'abord reconnaître le préjudice subi par les professionnels en reconnaissant de nouveaux tableaux de maladies professionnelles**

- **Protéger les populations riveraines** des zones à usage intensif de pesticides : il faut mettre fin aux dérogations à l'interdiction des épandages aériens. Ce n'est pas pour rien que deux des trois associations à l'origine de cet appel sont justement des Antilles. Des dérogations de ...12 mois dans les bananeraies sont ubiques ! Les leçons du chlordecone ne semblent pas avoir été tirées. Par des arrêtés préfectoraux ou

mieux par la Loi, il est nécessaire de réduire les risques liés aux expositions par voie aérienne : **réglementation du taux de pesticides dans l'air, zones tampons, distance de sécurité avec les habitations, signalisation, mesure de la vitesse du vent...**). De même que les voisins de pressings peuvent demander un contrôle de leur air intérieur, nous demandons qu'**une analyse des pesticides dans l'air puisse être sollicitée par tout riverain où habitant d'une zone proche d'épandage de pesticides et que celle-ci soit effectuée par les autorités sanitaires.**

- **Interdire les usages non agricoles des pesticides :** nous ne pouvons qu'approuver les récentes dispositions législatives cependant les délais accordés risquent d'être contre-productifs.

- **Visualiser sur l'étiquetage des produits destinés à l'alimentation les produits chimiques utilisés dont les pesticides, et faire disparaître à très brève échéance les résidus de PE.**

- **Concernant les AMM** nos préoccupations portent sur la nature des tests d'homologation et sur les conflits d'intérêt entre les laboratoires effectuant ces tests et les industriels qui les paient. Une mesure simple, indolore financièrement, consistant à confier à l'ANSES le choix des laboratoires devant réaliser les tests d'homologation, nous paraît de nature à renforcer la confiance dans l'expertise.

Mais la nature de ces tests doit être revue : en particulier l'évaluation doit porter sur les mélanges substances actives-excipients (dont les hydrocarbures polycycliques et les dérivés benzéniques), et la durée d'exposition des rongeurs lors des tests de cancérogénicité **doit porter sur la vie entière.**

- Concernant la délivrance des AMM **nous restons favorables à une séparation entre l'expertise technique et la décision politique d'AMM à la condition que celle-ci implique les 3 ministères : Santé, Ecologie et Agriculture.**

- **Concernant les pesticides PE** : le rapport sénatorial de 2012 l'avait souligné, l'UE n'a toujours pas validé de méthode permettant de déterminer si un pesticide est un PE ou non, et les décisions qui devaient être prises fin 2013 ont été repoussées. Ces substances doivent être considérées comme des substances sans seuil de toxicité, et leur caractérisation doit être réalisée par des tests adaptés comme le préconisait le rapport Kortenkamp pour la Commission Européenne en 2012. Nous demandons **le retrait du marché des pesticides PE caractérisés.**

- Enfin les médecins signataires de ce texte demandent **la possibilité pour l'ensemble de la population de choisir une alimentation sans pesticides, par l'augmentation des surfaces consacrées à l'agriculture biologique.** Priorité pourrait être donnée aux surfaces agricoles permettant la protection des points de captage des eaux.

Nous ne cachons donc pas notre déception concernant le volet protection sanitaire adopté pour l'instant dans la LAAF. Mais nous savons que le débat parlementaire n'est pas fini, que la stratégie européenne concernant les PE n'est pas arrêtée. C'est pourquoi nous tiendrons à midi une conférence de presse-débat au Palais du Luxembourg. Nous comptons sur un débat riche avec les sénateurs.